

Le 09 juillet 2020,

Le Conseil de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté dûment convoqué par M. Frédéric DE AZEVEDO, Président, s'est réuni en session ordinaire, au Gymnase de Vinay à 18h00.

Date de convocation : **Le samedi 04 juillet 2020**

Nombre de Conseillers en exercice : **72**

Présents titulaires : 70

Présents suppléants : 0

Pouvoirs : 01

Votants : **71**

Présents : Stéphane VILLARD – Didier CORVEY BIRON – Natacha PETTER – Aimé LAMBERT – Isabelle ORIOL – Gilbert CHAMPON – William THUMY – André ROUX – Dominique DORLY – Daniel BERNARD – Franck ROUSSET – Geneviève MOREAU-GLENAT – Patrice FERROUILLAT – Nicole DI MARIA – David CHARBONNEL – Raymond ROLLAND – Albert BUISSON – Corinne MANDIER – Philippe DESPESE – Franck DORIOL – Patrice ISERABLE – Alex BRICHET BILLET – Bernard FOURNIER – Bernard GRINDATTO – Vincent DUMAS – Lauriane ALBERTIN – Béatrice GENIN – Frédéric DE AZEVEDO – Marie Chantal JOLLAND - Daniel FERLAY - Jean Claude DARLET – Claude WIART – Sylvain BELLE – Nathalie PANARIN - Emmanuel ESCOFFIER - Joël O'BATON - Raymond PAYEN – Christelle LANDEFORT – Christian DREYER – Monique VINCENT – Raphaël MOCELLIN – Imen ALOUI – Bernard FESTIVI – Véronique TODESCO - Jean Yves BALESTAS – Nicole NAVA – Alain RENAULT – Jacques LASCOURMES – Lucile VIGNON – Noëlle THAON - André ROMÉY – Jean Pierre FAURE - Frédérique MIRGALET – Yvan CREACH – Micheline BLAMBERT – Marie-Jeanne DABADIE – Didier DEZANDRE – Alain FUSTIER – Dominique UNI – Jean-Philippe GORON – Alain ROUSSET – Philippe CHARBONNEL - Denis CHEVALLIER – Gaëtan ROUX BERNARD – Philippe ROSAIRE – Vanessa SAVIGNY – Jacky SOMVEILLE – Myriam SIABBARASI – Pierre BLUNAT - Emilie CROCE

Absents : Patrick SEYVE – Jessica LOCATELLI

Procurations : Jessica LOCATELLI à Frédéric DE AZEVEDO

Secrétaire de séance : Philippe ROSAIRE

1) Ouverture de séance

- a. La séance est ouverte sous la présidence du doyen d'âge, M. André ROMÉY, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

18h20 suspension de séance

18h25 reprise de séance

- b. Monsieur Philippe ROSAIRE, Maire de la commune de Vinay, est désigné secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**
- c. Le doyen d'âge procède alors à l'appel des conseillers et constate que **le quorum est atteint** et que le Conseil peut valablement délibérer.
- d. Le Président demande au Conseil d'approuver le procès-verbal du 18 juin 2020. **Approuvé par 67 voix POUR et 4 abstentions.**

2) Délibérations

2020_07_100 : Election du Président de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

Le Conseil Communautaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-2 ;

Vu les résultats de scrutin ;

Procède à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil communautaire, **sous la présidence de Monsieur André ROMÉY**, doyen d'âge.

Constitution du bureau : le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Céline CEZARD et François BONAIME.

Candidats :

- **M. Frédéric DE AZEVEDO**
- **M. Jacques LASCOUMES**

Chacun des deux candidats prend la parole pour présenter son programme.

Nombre de votants : **71**

- Suffrages exprimés : **70**
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : **01**

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Frédéric DE AZEVEDO** : **66 voix**
- **M. Jacques LASCOUMES** : **04 voix**

M. Frédéric DE AZEVEDO ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président. Immédiatement installé dans ses fonctions, il prend la présidence de l'Assemblée communautaire.

2020_07_101 : Détermination du nombre de Vice-présidents

Sous la présidence de M. Frédéric DE AZEVEDO,
Le Conseil Communautaire ;

Vu l'article L5211-2 et L5211-10 du CGCT ;

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentativité communale dans les Communautés de communes,

Procède à la détermination du nombre de Vice-Présidents.

Il est rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Ce nombre est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents.

Compte tenu des effectifs du Conseil communautaire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté, le nombre maximum de vice-présidents est fixé à 14.

Considérant que le Président nouvellement élu propose aux membres du Conseil communautaire de porter à onze (11) le nombre de vice-Présidents ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **FIXE** le nombre de Vice-présidents à onze (11).

2020_07_102 : Election des Vice-présidents

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les résultats de scrutin ;

Procède à l'élection des Vice-présidents au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

1. Élection du 1^{er} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Raphaël MOCELLIN** qui sera en charge du **tourisme, de la valorisation patrimoniale et gastronomique.**

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : **71**

- Suffrages exprimés : **68**
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : **3**

A obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Raphaël MOCELLIN** : **68 voix**

M. Raphaël MOCELLIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

2. Élection du 2^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Philippe ROSAIRE** qui sera en charge de **l'eau et de l'assainissement**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 68
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 03

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Philippe ROSAIRE : 68 voix**

M. Philippe ROSAIRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé deuxième Vice-président et immédiatement installé.

3. Élection du 3^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de **M. André ROUX** qui sera en charge du **développement économique**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 68
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 03

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. André ROUX : 68 voix**

M. André ROUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé troisième Vice-président et immédiatement installé.

4. Élection de la 4^{ème} Vice-présidente

Monsieur le Président propose la candidature de **Mme Geneviève MOREAU-GLÉNAT** qui sera en charge de la **Gestion et la Valorisation des Déchets et la Communication**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 67
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 04

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **Mme Geneviève MOREAU GLÉNAT : 67 voix**

Mme Geneviève MOREAU GLÉNAT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée quatrième Vice-présidente et immédiatement installée.

5. Élection de la 5^{ème} Vice-Présidente

Monsieur le Président propose la candidature de **Mme Dominique UNI** qui sera en charge de la **cohésion du territoire, enfance, jeunesse et réussite éducative**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 68
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 03

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **Mme Dominique UNI : 68 voix**

Mme Dominique UNI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée cinquième Vice-présidente et immédiatement installée.

6. Élection de la 6^{ème} Vice-présidente

Monsieur le Président propose la candidature de **Mme Nicole DI MARIA** qui sera en charge de **l'action sociale et culturelle**.

Mme Lucile VIGNON se déclare candidate.

Chacune des candidates présente son programme.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 67
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 04

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **Mme Nicole DI MARIA : 63 voix**
- **Mme Lucile VIGNON : 04 voix**

Mme Nicole DI MARIA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée sixième Vice-présidente et immédiatement installée.

7. Élection du 7^{ème} vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Albert BUISSON** qui sera en charge de **l'environnement, de la transition énergétique et de la mobilité**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 65
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 06

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Albert BUISSON : 65 voix**

M. Albert BUISSON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé septième Vice-président et immédiatement installé.

8. Élection du 8^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Sylvain BELLE** qui sera en charge des **finances, des ressources humaines et de la mutualisation**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 68
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 03

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Sylvain BELLE : 68 voix**

M. Sylvain BELLE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé huitième Vice-président et immédiatement installé.

9. Élection du 9^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Jean-Claude DARLET** qui sera en charge de **l'aménagement, du foncier et des politiques contractuelles**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 63
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 08

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Jean-Claude DARLET : 63 voix**

M. Jean-Claude DARLET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé neuvième Vice-président et immédiatement installé.

10. Élection du 10^{ème} Vice-président

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Yvan CREACH** qui sera en charge **des sports, des loisirs et des travaux**.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 64
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 07

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Yvan CREACH : 64 voix**

M. Yvan CREACH, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé dixième Vice-président et immédiatement installé.

11. Élection du 11^{ème} vice-Président

Monsieur le Président propose la candidature de **M. Gilbert CHAMPON** qui sera en charge de l'agriculture, de l'habitat, des sentiers et de l'accessibilité.

Il n'y a pas d'autre candidat déclaré.

Le Conseil communautaire procède alors aux opérations de vote, à bulletins secrets.

Nombre de votants : 71

- Suffrages exprimés : 67
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 04

Ont obtenu au premier tour de l'élection :

- **M. Gilbert CHAMPON : 67 voix**

M. Gilbert CHAMPON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé onzième Vice-président et immédiatement installé.

2020_07_103 : Détermination du lieu du Conseil communautaire du 16 juillet

Vu l'article L.5211-11 du CGCT disposant que l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres,

Vu l'article L. 2121-18 du CGCT disposant, par renvoi des principes applicables aux Conseils municipaux, que les séances du Conseil communautaire sont publiques,

Considérant que le siège social de l'EPCI, ne disposant pas de salle adéquate, ne permet pas de réunir les membres du Conseil communautaire ainsi que les membres du public,

Considérant que la salle des fêtes de Saint-Just de Claix - commune membre de la Communauté de communes - constitue un lieu approprié dans la mesure où celui-ci ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** que la séance du Conseil communautaire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté **du 16 juillet 2020 se tiendra à la salle des fêtes de Saint Just de Claix à 19h00.**

3) Questions diverses

Heure de fin de séance : 21h40